sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

DU 11 FÉVRIER 2022

AEFE : point d'étape sur le recrutement des personnels détachés

Seuls les **recrutements différés** sont suspendus pour les commissions consultatives paritaires locales (CCPL) de fin février-début mars. Pour les personnels résidant effectivement dans le pays ou conjoints d'une personne travaillant ou s'apprêtant à y travailler, les candidatures sont recevables et seront examinées en CCPL.

La direction de l'AEFE a affirmé que les collègues actuellement en contrat, de résident ou d'expatrié, n'ont aucune inquiétude à avoir. Cela va mieux en le disant : **aucune suppression de poste**, **aucune interruption de contrat** n'est liée à cette modification du recrutement des résidents.

Les collègues qui prévoient cette année une candidature de résident depuis la France ou vers un autre pays devraient bénéficier d'une nouvelle fenêtre et d'un **nouveau cadre de recrutement**. En effet, la direction de l'agence envisage prochainement la création d'un nouveau statut prenant en charge cette mobilité. Le Sgen-CFDT prend toute sa place dans les **négociations** qui s'ouvrent et reste particulièrement attentif à l'intérêt de chacune et de chacun. Le mandat du Sgen-CFDT est clair depuis plusieurs années : **défense équitable de tous les personnels et mise en cohérence des différents statuts**. Nous nous engageons fermement à vos côtés sur cette voie de l'équité.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger